

bornes quarrées de pierre, ou des gaines de *terme* qui servoient à marquer les stades des chemins, c'est ce que Plaute entend par *lares viales*; ces *termes* étoient ordinairement dédiés à Mercure, parce que les Grecs croyoient que ce Dieu présidoit à la sûreté des grands chemins. Il y en avoit aussi à quatre têtes. On en voit encore deux de cette sorte à Rome à l'extrémité du pont Fabricien, nommé aujourd'hui à cause de cela *Ponte di quattro capi*. Ces *termes* représentoient véritablement Mercure, que les latins appelloient *Mercurius quadrifons*, parce qu'ils prétendoient que ce dieu avoit enseigné aux hommes les lettres, la musique, la lutte & la géométrie. (D. J.)

TERME, (Mythologie.) dieu protecteur des bornes que l'on met dans des champs, & vengeur des usurpations, *deus Terminus*. C'étoit un des plus anciens dieux des Romains; la preuve est dans les lois romaines faites par les rois, dans lequel on ne trouve le culte d'aucun dieu établi avant celui du dieu *Terme*. Ce fut Numa qui inventa cette divinité, comme un frein plus capable que les lois d'arrêter la cupidité. Après avoir fait au peuple la distribution des terres, il bâtit au dieu *Terme* un petit temple sur la roche Tarpéenne. Dans la suite, Tarquin le superbe ayant voulu bâtir un temple à Jupiter sur le capitole, il falut déranger les statues, & même les chapelles qui y étoient déjà: tous les dieux céderent sans résistance la place qu'ils occupoient; le dieu *Terme* tint bon contre tous les efforts qu'on fit pour l'enlever, & il falut nécessairement le laisser en sa place: ainsi il se trouva dans le temple même qui fut construit en cet endroit. Ce conte le débitoit parmi le peuple, pour lui persuader qu'il n'y avoit rien de plus sacré que les limites des champs: c'est pourquoi ceux qui avoient l'audace de les changer étoient dévoués aux furies, & il étoit permis de les tuer.

Le dieu *Terme* fut d'abord représenté sous la figure d'une grosse pierre quarrée ou d'une souche: dans la suite, on lui donna une tête humaine placée sur une borne pyramidale; mais il étoit toujours sans bras & sans pieds, afin, dit-on, qu'il ne pût changer de place.

On honoroit ce dieu non-seulement dans ses temples, mais encore sur les bornes des champs qu'on ornoit ce jour-là de guirlandes, & même sur les grands chemins. Les sacrifices qu'on lui faisoit ne furent pendant long-tems que des libations de vin & de lait, avec des offrandes de fruits & quelques gâteaux de farine nouvelle. Dans la suite, on lui immola des agneaux & des truies, dont on faisoit un festin auprès de la borne. Les sacrifices & les fêtes en l'honneur de ce dieu se nommoient *terminales*. Voyez TERMINALES. (D. J.)

TERMES, (Jurisprud.) sont les mots qui servent à exprimer les penées; on en distingue en Droit plusieurs sortes.

Termes consacrés sont ceux qui sont destinés singulièrement à exprimer quelque chose.

Termes démonstratifs sont ceux qui ne servent que d'indication, & non de limitation: ils sont opposés aux *termes limitatifs*. Par exemple, quand un testateur legue une rente à quelqu'un, & qu'il assigne le paiement sur une telle maison, ces *termes* ne sont que démonstratifs; de sorte que si la maison vient à périr, la rente n'en est pas moins dûe: mais s'il legue une telle maison & qu'elle vienne à périr, le legs est caduc, parce que le legs est conçu en *termes limitatifs*.

Termes directs sont ceux par lesquels on ordonne directement quelque chose, & qui tombent directement sur la personne qui est appelé à une succession ou legs. Voyez *termes obliques* ou *indirects*.

Termes impératifs sont ceux par lesquels le législateur ou un testateur ordonnent quelque chose.

Termes indirects, voyez *termes obliques*.

Termes limitatifs, voyez *termes démonstratifs*.

Termes négatifs sont ceux qui défendent de contrevenir à une disposition.

Termes obliques sont ceux par lesquels on ordonne indirectement quelque chose, ou qui s'adressent indirectement à quelqu'un.

Termes prohibitifs sont ceux par lesquels le législateur ou un testateur défendent quelque chose: ils sont prohibitifs, négatifs, lorsqu'il est défendu de faire aucune disposition ou convention contraire à ce qui est ordonné.

Termes propres sont ceux qui conviennent pour ex-

primer quelque chose; *propres termes* sont les *termes* même d'un acte que l'on rapporte littéralement. Voyez les mots ACTE, CLAUSE, CONVENTION, DISPOSITION, LOT, TESTAMENT. (A)

TERME, f. m. (Architect.) ce mot dérivé du grec *terma*, limite, signifie une statue d'homme ou de femme, dont la partie inférieure se termine en gaine. On la place ordinairement au bout des allées & palissades dans les jardins. C'est ainsi qu'ils sont distribués à Versailles. Quelquefois les *termes* tiennent lieu de consoles, & portent des entablemens dans les édifices, comme dans le couvent des PP. Théatins à Paris.

Terme angélique; figure d'ange en demi-corps, dont la partie inférieure est en gaine, comme ceux du chœur des grands Augustins à Paris.

Terme double; terme composé de deux demi-corps ou de deux demi-bustes adossés, qui sortent d'une même graine, en sorte qu'ils présentent deux faces, l'une devant, l'autre derrière; tels étoient les hermathènes.

Terme en buste; terme sans bras, & qui n'a que la partie supérieure de l'estomac. Il y a des *termes* de cette espèce à l'entrée du château de Fontainebleau & dans les jardins de Versailles.

Terme en console; terme dont la gaine finit en enroulement, & dont le corps est avancé pour porter quelque chose. C'est ainsi que sont les *termes* angéliques de métal doré au maître-autel de l'église S. Séverin à Paris.

Terme marin; terme qui, au lieu de gaine, a une double queue de poisson, tortillée: ce *terme* convient aux décorations des grottes & fontaines. Tels sont les *termes* de la fontaine de Vénus dans la vigne Pamphile à Rome.

Terme rustique; terme dont la gaine, ornée de bossages ou de glaçons, porte la figure de quelque divinité champêtre: ce *terme* convient aux grottes & fontaines. Il y a un de ces *termes* à la tête du canal de Vaux.

L'origine des *termes* que nous voyons aux portails & aux balcons de nos maisons vient des hermes athéniens qu'on plaçoit aux vestibules & dans les temples. On feroit donc mieux de les nommer des *hermes* que des *termes*; car quoique les *termes*, appelés *termini* par les Latins, fussent des pierres quarrées auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient plutôt employés pour marquer les limites des champs & des possessions de chaque particulier que pour décorer des bâtimens. Les Latins même avoient d'autres noms pour signifier les figures des femmes sans bras & sans pieds qu'ils plaçoient dans les édifices, pour soutenir les galeries & les portiques, & pour porter les architraves; ils les appelloient, d'après les Grecs, *caryatides* ou *persiques*; & ils nommoient *telamones* les figures d'hommes qui soutenoient les saillies des corniches; mais la langue françoise qui craint les aspirations, a préféré le nom de *termes* à celui de *hermes*. (D. J.)

TERMES, (Géog. anc.) ville d'Espagne dans la Celtibérie, selon Plin, l. III. c. iij. & Florus, l. IV. c. xj. Ptolomée, l. II. c. vj. la donne aux Arevaci, & Appien, p. 535. dit que *Terminus* étoit une grande ville. Le nom moderne, selon plusieurs, est *Lerma* ou *Lerma sur l'Arlanzon*; selon d'autres, c'est *Nuestra Señora de Tiermes*.

Les habitans de cette ville sont appelés *Termestini* par Tite-Live, Il s'agit de savoir si la ville de *Termania* d'Appien est la même ville que *Termes*, & si les *Termantini* sont le même peuple qui est appelé *Termestini* par Tite-Live. Une chose donne matière à ce doute, c'est qu'il n'est guere naturel qu'un même auteur, dans un même livre & dans la description de la même guerre, appelle la même ville tantôt *Termania*, tantôt *Terminus*; cependant la plupart des modernes jugent qu'Appien sous ces deux noms a entendu parler de la même ville. (D. J.)

TERMES d'un nivellement, (Hydraul.) ce sont les deux extrémités où commence & finit un nivellement. Elles sont différentes des deux points d'un coup de niveau, qui sont compris dans les deux stations d'où l'on part & où l'on s'arrête, lesquelles peuvent se répéter plusieurs fois dans un long nivellement. (K)

TERMES, (Marine.) ce sont des statues d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure se termine en gaine, & dont on décore la poupe des vaisseaux.